

« Familles monoparentales » : une déstigmatisation inachevée

Cet e-ssentiel synthétise plusieurs résultats et pistes de réflexion développées dans l'ouvrage *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique. Un état des savoirs* produit récemment par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Aujourd'hui, les familles monoparentales représentent un quart des familles avec enfants de moins de 25 ans contre moins de 10 % dans les années 1970. Dans plus de 80 % des cas, la monoparentalité se conjugue au féminin. Afin de mieux l'appréhender, une équipe pluridisciplinaire (sociologie, économie, droit, démographie, science politique, anthropologie) a réalisé en 2022 une revue de la littérature administrative et scientifique, francophone et internationale. Analysant environ 500 références, cet ouvrage offre un large panorama des connaissances scientifiques existantes sur les familles monoparentales. Il combine données statistiques et qualitatives selon une multiplicité d'angles thématiques. Cela permet de saisir à la fois ce qui rassemble ces familles et les lignes de clivage de cette catégorie très hétérogène. Sont également mis en lumière les effets ambigus des politiques familiales françaises ciblées sur la pauvreté monétaire, qui ne s'attaquent pas directement aux inégalités de genre et aux causes de la précarité de certains parents.

Clémence Helfter
(Cnaf – DSER)

Marie-Clémence Le Pape
(Université Lumière Lyon 2)

Parent isolé, mère célibataire, mère seule avec enfant(s), mère et père solo... Plusieurs appellations coexistent, dans les champs académique et médiatique, pour désigner les « familles monoparentales ». Apparu dans les années 1970, sous la plume d'universitaires, le terme se diffuse dans la décennie suivante. La catégorie « familles monoparentales » se construit alors à l'intersection d'enjeux scientifiques, administratifs et politiques. Les controverses qui accompagnent son utilisation tiennent à deux séries de tensions persistantes : d'une part, celles qui ont trait à la norme de bilatéralité¹ et, d'autre part, celles qui concernent l'activité professionnelle et l'emploi. Ces tensions alimentent des représentations stigmatisantes de ces familles. Les faire reculer passe notamment par le développement de travaux qui viendraient combler les angles morts de la recherche actuelle sur les situations de monoparentalité.

La construction controversée de la catégorie « familles monoparentales »

La catégorie « familles monoparentales » est le produit d'une construction progressive. C'est au cours des années 1970

qu'émerge la catégorie « familles monoparentales », porteuse de l'enjeu fort de la reconnaissance d'un statut familial pour des mères élevant seules leur(s) enfant(s). Il s'agit de nommer pour connaître et reconnaître et déstigmatiser des figures de maternité considérées comme déviantes car « incomplètes ». Dans les années 1980 et 1990, la dénomination s'institutionnalise, avec la création de la catégorie statistique en 1982 et le financement de recherches dédiées,

Sommaire de l'ouvrage

Le Pape M.-C. et Helfter C. (dir.), 2023, *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, [Un état des savoirs](#), La Documentation française.

Introduction - Un état des savoirs pluridisciplinaire pour saisir la monoparentalité dans toutes ses dimensions, Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

Première partie - Toutes pareilles, toutes différentes ? Conditions de vie et vécu de la monoparentalité

Chapitre 1 - Les « familles monoparentales » : une catégorie statistique bien établie, assortie de nombreuses limites, Élisabeth Algava, Guillemette Buisson et Laurent Toulemon

Chapitre 2 - Le travail et l'emploi dans les familles monoparentales : politiques d'activation et pauvreté laborieuse, François-Xavier Devetter et Oriane Lanseman

Chapitre 3 - Le quotidien des pères et des mères solos : des temporalités et des espaces à réaménager, Alexandra Piesen

Chapitre 4 - Qui s'occupe des enfants ? La division sexuée et sociale du travail parental dans les familles monoparentales, Louise Protar et Marianne Modak

Deuxième partie - Une action publique aux effets ambigus ? Les limites d'un ciblage sur la pauvreté monétaire

Chapitre 5 - Les politiques publiques en direction des familles monoparentales en France de 1970 à nos jours : entre solidarité et contreparties, Catherine Collombet

Chapitre 6 - La pension alimentaire, un dispositif-clé pour la condition économique des familles monoparentales, Émilie Biland et Isabelle Sayn

Chapitre 7 - La politique familiale en direction des parents isolés en France dans une perspective de comparaison européenne, Catherine Collombet et Antoine Math

Chapitre 8 - La monoparentalité : une situation insuffisamment prise en compte dans les dispositifs d'accompagnement des parents, Jessica Pothet

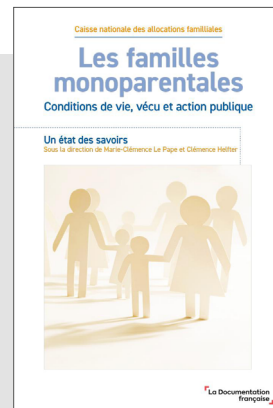
Chapitre 9 - De l'indifférence du droit civil à l'égard des familles monoparentales au caractère incontournable des parents isolés pour le droit non civil, Isabelle Sayn

Chapitre 10 - Quelle justice pour les parents ? De la monoparentalité à l'unifiliation, Emilie Biland

Chapitre conclusif - « Familles monoparentales » : une catégorie sous tension(s),

Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

Postface - "Lone/one parent families" versus "lone/single mothers". L'internationalisation d'un problème public, Claude Martin



notamment par la Cnaf dans un contexte de polémiques (crainte de l'explosion démographique d'une situation perçue comme « à risque », voire susceptible de verser dans « l'assistanat » ou la fraude). Enfin, les années 2000 ouvrent une ère de critiques de la catégorie. Parler de « familles monoparentales » conduirait à masquer d'une part la forte proportion de femmes (81 %), et, d'autre part, la grande hétérogénéité tant des situations que des conditions de vie.

« Un enfant a deux parents » : la norme de bilatéralité et ses effets

La norme de bilatéralité correspond au principe culturel selon lequel l'enfant a deux parents. Il produit quatre effets, préjudiciables à la prise en compte du vécu de la monoparentalité. Cette norme se traduit d'abord par un discrédit des situations où un parent décide d'élever seul un enfant en s'affranchissant du « modèle » du couple parental. Deux représentations des mères seules orientent la perception de la monoparentalité : la première est incarnée dans la figure repoussoir des « mères dévorantes », toujours présente dans une partie de la littérature relevant de la psychologie et repérable également chez certains professionnels

et professionnelles du travail social et de la santé. La seconde assimile tout projet solitaire d'enfantement à une situation de solitude et d'isolement.

Ce principe de bilatéralité parentale engendre également une sous-estimation des coûts associés à la monoparentalité éducative. Cette dernière désigne la charge qui pèse principalement sur l'un des parents au quotidien, le plus souvent les femmes. Cela empêche de prendre la pleine mesure des coûts temporels (difficultés pour trouver un emploi ou s'y maintenir, réduction du temps non-parental avec une priorité donnée à l'enfant et un rétrécissement du réseau de sociabilité) et parfois psychologiques (sentiment de solitude) qui viennent s'ajouter aux coûts économiques. Les politiques publiques sous-estiment largement ces coûts, notamment dans les règles de calcul de la pension alimentaire. Les outils statistiques et échelles d'équivalence disponibles surestiment donc le niveau de vie des familles monoparentales.

Cette norme de bilatéralité nourrit aussi une représentation traditionnelle du couple qui fonde la définition de la vie conjugale appliquée dans l'attribution de certaines aides sociales et dans les contentieux associés. Cette

définition apparaît peu adaptée aux situations familiales vécues par certains parents, qui prennent des formes de plus en plus différenciées. Avec des trajectoires conjugales de moins en moins linéaires (reprise de la vie en couple après une rupture, séparation sur un temps long), les pratiques de contrôle sont davantage questionnées.

Enfin, la norme de bilatéralité tend à invisibiliser l'implication d'autres adultes dans le travail éducatif et de soins. Or, les services rendus dans la parenté sont multiples et protéiformes (financiers, matériels, garde d'enfants), agissant comme un « filet de sécurité ». Recourir à l'aide de l'entourage peut avoir un coût symbolique et émotionnel potentiellement élevé (sentiment de culpabilité et de redevabilité, tensions sur les normes et pratiques éducatives). Ce sont surtout les grands-mères qui sont sollicitées par les mères et les pères élevant seuls leur(s) enfant(s). La mobilisation des femmes dans la parentèle n'est pas spécifique aux familles monoparentales (Déchaux et Le Pape, 2021) mais elle y est plus marquée et constitue une ressource essentielle.

Les pères seuls bénéficient davantage de l'assistance de personnes tierces (majoritairement des femmes, de la parentèle ou du voisinage) soucieuses de les entourer dans l'exercice de leur parentalité au quotidien, là où les mères sont plus volontiers considérées comme capables d'agir seules. Lorsque les pères n'ont pas la garde principale de leurs enfants, la séparation a tendance à les éloigner d'eux. Cette situation peut devenir parfois définitive, en particulier s'ils ont peu ou pas participé au travail parental avant la rupture. Dans le maintien des liens avec leurs enfants, les pères sont souvent aidés par leur ex-compagne et/ou leur nouvelle compagne ainsi que par leur propre mère.

Travail et emploi des parents isolés : l'échec relatif d'une action publique ambivalente

Dans le domaine de l'activité professionnelle et du rapport à l'emploi des parents isolés, l'action publique présente deux grandes caractéristiques. Ambivalente, elle oscille entre l'idée d'un moratoire dispensant les parents seuls de travailler et l'injonction à (re)prendre une activité professionnelle. Elle s'avère également partiellement inefficace car de nombreuses familles monoparentales en emploi demeurent en situation de pauvreté.

Cette ambivalence de l'action publique trouve ses racines dans l'ancrage historique « maternaliste » des politiques publiques proposant des aides et dispositifs qui encouragent les femmes à assurer leur rôle de mère

à plein temps et qui les dispensent de travailler jusqu'à 3 ans de l'enfant. C'est dans cette logique que l'allocation de parent isolé (API) est créée en 1976.

À partir de la fin des années 1990, une stratégie dite d'« activation », portée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des institutions européennes, se diffuse largement en France. Il s'agit d'inciter les personnes isolées à participer « activement » au marché du travail plutôt que de renforcer le soutien à leur revenu. Cette période est ainsi marquée par l'assimilation progressive de l'API à un minimum social et par une politique incitant à la (re)prise d'un emploi. Cette injonction à l'emploi qui pèse sur les femmes est nettement différenciée selon qu'elles sont ou non en couple et s'avère bien plus forte pour les mères seules. Dans le même temps, ces dernières sont plus souvent orientées que les autres femmes vers des accompagnements sociaux (visant en particulier à travailler leur rapport à la parentalité, pensé comme un préalable à l'emploi) que vers des accompagnements visant directement l'insertion professionnelle (Baronnet *et al.*, 2021 ; Lahieyte, 2021). Cette approche en termes de séparation mère-enfant fait passer au second plan le

Encadré 2

La monoparentalité en quelques chiffres

En 2018, 3,9 millions d'enfants de moins de 25 ans (dont 3 millions sont mineurs) vivent dans 2,4 millions de familles monoparentales (Insee, recensement 2018).

Les familles monoparentales représentent aujourd'hui un quart des familles avec enfants de moins de 25 ans contre un peu moins de 10 % dans les années 1970.

Quatre cinquièmes des parents de famille monoparentale sont des **femmes** (Insee, 2018). En moyenne, les **conditions de vie** des familles monoparentales sont moins favorables que celles des couples avec enfant(s) – quel que soit le critère retenu : niveau de formation, chômage, emploi occupé, conditions de logement, niveau de revenu.

En 2018, 40 % des **enfants** qui vivent en famille monoparentale sont en situation de **pauvreté monétaire** (Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018). Ils sont deux fois et demie plus nombreux que ceux vivant dans une famille composée d'un couple. La **pauvreté en conditions de vie**, mesurée par la privation matérielle et sociale, concerne 31,1 % des familles monoparentales contre 10,7 % des couples avec un enfant [Insee, enquêtes statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), 2022].

Un épisode de monoparentalité dure en moyenne 5,7 années (4,1 pour les hommes et 6,1 pour les femmes) et au bout de 10 ans, 25 % des **mères** et 11 % des **pères** sont toujours parents isolés. La **rupture conjugale** entraîne en moyenne une baisse de **niveau de vie** de 20 % pour les mères et de 10 % pour les pères vivant avec leurs enfants après la rupture. Cinq ans plus tard, les pères ont rattrapé le niveau de vie d'avant la séparation. Quant aux mères, le rattrapage est partiel, avec un niveau de vie encore inférieur de 10 % (Costemalle, 2017).

frein pourtant majeur à la (re)prise d'un emploi : l'articulation entre les temps familial et professionnel. Or, cette difficulté est d'autant plus prégnante que les situations d'emploi des mères seules sont davantage marquées par des horaires atypiques et contraints ainsi que par de grandes amplitudes horaires.

Les politiques d'activation ont eu un effet ténu sur le taux d'emploi des mères seules. Avant leur généralisation, le taux d'emploi était supérieur à celui des mères en couple et l'écart s'est resserré depuis. En revanche, perdue et s'aggrave la surexposition des mères isolées à une forme de sous-emploi subi. Ainsi, elles sont plus fréquemment au chômage et en contrat à durée déterminée (CDD). Sans être davantage concernées par le temps partiel, elles le vivent plus fréquemment comme une situation subie. De plus, les mères élevant seules leurs enfants sont surreprésentées dans des emplois peu qualifiés, aux rémunérations horaires faibles et avec des perspectives d'évolution et de formation limitées. Le cumul des contraintes oblige certaines d'entre elles (les moins diplômées notamment) à privilégier des emplois compatibles avec leurs responsabilités parentales, souvent mal rémunérés et peu épanouissants. Les politiques publiques visant l'emploi à tout prix courent le risque de dégrader *in fine* la santé physique et mentale des parents seuls, particulièrement celle des mères et, parmi elles, des moins qualifiées.

Quatre perspectives pour de futures recherches

Malgré une forme de banalisation intervenue ces dernières décennies, les familles monoparentales ne sont toujours pas complètement considérées comme des familles « comme les autres ». Elles restent porteuses de stigmates qui peuvent néanmoins avoir changé de tonalité. En effet, ceux-ci s'expriment moins sur le registre, ouvert et accusateur, de la panique morale que sur

celui, plus feutré, de l'inquiétude sociale. Le développement de travaux dans quatre directions, encore trop peu explorées, pourrait venir questionner ces représentations et ainsi contribuer à les faire évoluer. Tout d'abord, il conviendrait de saisir la monoparentalité dans ses diverses configurations, pour intégrer, outre la séparation conjugale, les situations liées au décès du conjoint ou au projet solitaire d'enfantement, entre autres. De plus, il apparaît nécessaire d'inclure dans les analyses les rapports sociaux en termes de genre, de classe sociale et d'origine ethno-religieuse et leurs interactions. Par ailleurs, l'analyse de l'action publique et de sa mise en œuvre sur le terrain (par les professionnelles et professionnels du travail social, de la justice ou encore de la santé) pourrait être approfondie du point de vue de l'étude des représentations et des pratiques pour en saisir finement la variabilité. Enfin, les enfants, mineurs comme jeunes majeurs, sont les grands absents de la littérature scientifique francophone. Des travaux de recherche pourraient être conduits pour mieux renseigner leur vécu et leurs trajectoires.

¹ La bilatéralité parentale est l'un des trois principes sur lesquels est basé, en France, le modèle de parenté (ensemble des lois et des principes culturels qui énoncent ce qu'est la parenté en spécifiant qui est parent de qui), aux côtés de l'exclusivité (rien que deux parents) et du biocentrisme (les parents sont présumés géniteurs de l'enfant) (Déchaux et Le Pape, 2021).

Pour en savoir plus

Baronnet J., Best A., Brunet F. et Duvoux N., 2021, L'accompagnement social des familles monoparentales par les Caf : moyens et enjeux de l'autonomisation de publics à la croisée des vulnérabilités, [L'e-ssentiel, n° 203](#).

Costemalle V., 2017, Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises, *Économie et Statistique*, n° 493, p. 91-116.

Déchaux J.-H. et Le Pape M.-C., 2021, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, collection Repères.

Lahieyte L., 2021, La promotion paradoxale d'une féminité active. Construction sociale des rapports à l'emploi chez des mères seules accompagnées au titre du Revenu de Solidarité Active, *Socio-économie du travail*, vol. 1, n° 9, p. 21-49.

Le Pape M.-C. et Helfter C. (dir.), 2023, *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, [Un état des savoirs](#), La Documentation française.